

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

Le neuf octobre deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents, l'ensemble des conseillers : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Aline JACQUET, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Christel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Monsieur Charles LONJOU est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour dans le détail, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2017, en vue de son approbation.

Sébastien NODARI a quelques observations :

Il souhaite qu'il soit rajouté au compte rendu, l'intervention de la SARL ESNAULT et fils domiciliée à Douelle sur les terrains du futur complexe sportif route d'Escamps. En effet, cette entreprise est venue déboiser les espaces dédiées aux futurs terrains et emporter le bois, cette prestation a été effectuée à titre gratuit.

Il souhaite également voir le courrier adressé au Préfet au niveau de la suppression des contrats aidés.

Il demande le nom des candidats recrutés à compter du 2/10/2017 aux postes à 19 h/semaine et à 16h/semaine. Il s'agit de Monsieur Luc BELVEZE et Monsieur Serge SPERANDIO. Pour ces deux postes créés au conseil municipal du 11/09/2017, les déclarations de création de poste ont été faites auprès du service de la bourse de l'emploi du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale le 12/09/2017.

Pas d'autres observations, le compte-rendu est approuvé à la majorité avec 2 oppositions (Sébastien NODARI et Patricia CHATELIN) et une abstention celle de Charles LONJOU.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2017-28 : Décision ouverture exceptionnelle du Camping à titre gratuit du vendredi 29 septembre au lundi 2 octobre pour les organisateurs et participants de l'association Babel Gum.

ORDRE DU JOUR

1-Sollicitation pour l'achat d'une partie du chemin rural de Vialaret

Pour rappel, lors du conseil municipal du 11/09/2017, Daniel Pasquier et Sébastien Nodari ont abordé le différend qui oppose les habitants du hameau de Vialaret et les riverains qui

souhaitent ré-ouvrir ce chemin pour une utilisation occasionnelle (pédestre, VTTistes, équestres).

Monsieur le Maire a reçu Monsieur et Madame DUPONT et Monsieur et Madame BONLARON à plusieurs reprises fin août et courant septembre. Suite au différend concernant l'usage de ce chemin, ils ont proposé une offre de prescription acquisitive d'un tronçon du chemin rural de Vialaret qui dessert directement le hameau.

Monsieur le Maire avec l'appui de Michel DURAND conseiller délégué aux infrastructures, bâtiments communaux, éclairage public, *chemin de randonnée et tourisme*, ont étudié le dossier et abordent ce point de l'ordre du jour avec la présentation d'un état des lieux le plus complet possible.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt d'une pétition en mairie ce jour, le 9 octobre, par Patrice CUBAYNES. Cette pétition est signée par une quarantaine de personnes. Les riverains s'opposent à la cession d'une portion de ce chemin, souhaitent qu'il soit conservé domaine privé de la commune et sollicitent de pouvoir assurer son entretien.

Monsieur le Maire fait l'exposé détaillé sur la réglementation qui s'applique aux riverains du hameau de Vialaret qui souhaitent acquérir le tronçon du chemin par prescription acquisitive (articles 2255 à 2278 du Code Civil).

Ces riverains sont Monsieur et Madame DUPONT Yves, Monsieur et Madame BONLARON Jean-Marc et Monsieur Patrick COSTES.

Il indique également la réglementation qui s'applique aux riverains qui souhaiteraient ré-ouvrir et entretenir le chemin rural (article L161-11 du Code Rural).

Le chemin rural étant propriété privée de la Commune, il appartient au Conseil Municipal de prendre une décision concernant ce chemin avant que n'adviennent des conflits importants.

La cession de ce chemin entraînerait une responsabilité du Conseil Municipal sur des conséquences futures que personne n'est à même d'appréhender aujourd'hui.

En conclusion, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la décision de conserver la pleine propriété du chemin rural de Vialaret. Avant de passer au vote, il laisse la parole à l'assemblée.

Daniel PASQUIER souhaite retracer les faits qui ont déclenché ce différend et pour lequel nous avons cette question à l'ordre du jour.

Le 23/07/2017, Monsieur Patrice CUBAYNES a commis une effraction en pénétrant sur une propriété privée, celle appartenant à Monsieur ROLLIN, parcelle 239, avec un tracteur et un girobroyeur. Les consorts DUPONT et BONLARON ont installé des cordes pour signifier l'interdiction de passage. Aujourd'hui ces cordes ont été enlevées. Les consorts précités, devant ces agitations ont sollicité de rencontrer le Maire pour proposer l'acquisition de ce tronçon de chemin rural par prescription acquisitive afin d'espérer retrouver le calme dans le hameau.

Daniel PASQUIER, défendant les riverains de Vialaret contre ces agissements, nous informe avoir subi plusieurs agressions, rue des tisserands le 15/09/2017 et sur le chemin entre son

habitation et le chemin de Jayriès le 25/09/2017. Il est allé faire un signalement à la gendarmerie.

Avant de passer au vote, il souhaiterait que Monsieur le Maire par l'intermédiaire des Pouvoirs de Police qui lui sont conférés, puisse faire régner de nouveau le calme au niveau du hameau et acter que l'intrusion faite sur une propriété privée constitue un délit.

De plus, il met à disposition des conseillers municipaux pendant la séance, un procès-verbal établi par un avocat de Cahors sur demande de Monsieur DUPONT, il a étudié la demande de prescription acquisitive du tronçon du chemin.

Après ces observations, Monsieur le Maire passe au vote, il est effectué à bulletin secret, le résultat est le suivant :

- 13 votes POUR, 4 votes CONTRE et 2 votes BLANC.

En conclusion, le conseil municipal vote à la majorité pour conserver la pleine propriété du chemin rural de Vialaret au Gascou.

Avant de passer à la question suivante, Michel DURAND demande au Maire : que se passera-t'il si les riverains qui souhaitent ré-ouvrir le chemin passent en force ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agira **d'un délit**, à moins qu'ils remplissent les conditions énoncées par l'article L161-11 du Code Rural pour assurer l'entretien du chemin.

Sébastien NODARI propose qu'il soit rédigé une convention entre la municipalité et les riverains souhaitant la réouverture du chemin pour éviter tout nouveau dérapage et assurer un retour au calme dans ce hameau. Monsieur le Maire répond que cela peut être envisagé.

2-Avenant n° 1 au marché de rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle le marché de rénovation de l'éclairage public notifié le 4/08/2017 pour un montant de 47 590 € HT, soit 57 108 € TTC.

L'opération de rénovation de l'éclairage public est éligible à la transition énergétique pour la croissance énergétique (TEPcv). L'arrêté de subvention indique une subvention de 48 757.60 €, pour un montant de dépenses subventionnables de 60 947 € HT.

A ce jour, nous avons effectué les dépenses pour faire la mise aux normes des horloges astronomiques pour 6 355.20 € HT, le montant du marché pour la rénovation des luminaires en LED est de 47 590 € HT.

Je vous propose un avenant pour la fourniture et pose de 3 candélabres complets avec luminaires LED, câble et gaine pour 120 ml pour le montant de 7 038 € HT, soit 8 445.60 € TTC.

Le montant total du marché passera de 47 590 € HT à 54 628 € HT.

Le montant total des dépenses éligibles sera de 60 983.20 € HT.

Compte-tenu de la proposition d'avenant, le délai d'exécution des travaux est prolongé jusqu'au 1^{er} décembre 2017. Un ordre de service sera adressé à l'entreprise.

Après examen et délibération, le conseil valide l'avenant à l'unanimité et autorise le Maire à le signer ainsi que l'ordre de service de prolongation.

3-Participation à l'opération « commune 100% compostage – édition 2017-2018

Le Syded lance pour la 3^{ème} fois, son appel à candidature pour devenir commune 100 % compostage et bénéficier de conseil et d'aides pour cette mise en œuvre.

Monsieur le Maire propose que la commune tente une nouvelle fois d'être candidate dans l'espoir d'être retenue.

Après examen et délibération, l'assemblée accepte de déposer à nouveau une candidature à la commune 100% compostage à la majorité avec 15 votes POUR, 2 votes CONTRE (Sébastien NODARI et Patricia CHATELIN) et 2 votes d'ABSTENTION (Daniel PASQUIER et Charles LONJOU).

4-Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2016

Cette question est ajournée, le rapport n'est pas finalisé, il sera reporté pour la prochaine séance du conseil.

5-Questions diverses.

- Mme Danièle FOURNIOLS, Présidente de l'A.L.A.M.A (ADAMA 46) (association des anciens maires et adjoints du Lot) a remis au Maire lors du Congrès Départemental des Elus du LOT le 1/10/2017, la Marianne d'Or du Civisme pour les élections nationales (2017). A ce jour, la commune a reçu 3 Marianne d'Or (en 2012 – 2015 et 2017).
- Le Syndicat des eaux de l'Iffénet a déposé le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2016. Le rapport est consultable en mairie suivant les heures d'ouverture.
- Daniel PASQUIER, Président de l'ASEL a déposé un courrier en date du 2/10 dans lequel il propose au conseil municipal de négocier avec M. COSIO, promoteur immobilier du lotissement les Cazelles du Pigeonnier pour faire l'acquisition de la parcelle dédiée aux locaux professionnels. Cette parcelle fait l'objet d'un dépôt de permis de construire en phase finale d'instruction. Avec cette surface complémentaire, la commune pourrait protéger de façon pérenne le pigeonnier et participer à sa mise en valeur.

Monsieur le Maire indique que la fin de l'instruction du permis approche et qu'il y aura un arrêté de décision à signer si l'ensemble des conditions sont remplies. Il indique également qu'il a sollicité une offre d'achat de cette parcelle au promoteur, mais aujourd'hui la proposition n'est pas satisfaisante, donc la négociation est en cours.

- Les panneaux lumineux : proposition de modification du règlement pour autoriser la diffusion aux associations hors de la commune de messages concernant leur animation. Cette diffusion serait payante, une décision du Maire serait prise à cet effet. Il convenu d'inscrire cette question à un prochain ordre du jour.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la procédure présentée par le service urbanisme de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre du PLUi. Il est

sollicité auprès de chaque commune adhérente de proposer et nommer un référent technique, (un élu qui connaît parfaitement la commune). Monsieur le Maire propose Paul PINSARD. Cette proposition fait débat et n'obtient pas l'unanimité.

- Sébastien NODARI rappelle l'extrait du compte rendu du 24/7/2017 sur le point concernant la création de postes d'accompagnateurs de bus. Notamment pour le financement de ce service, 50 % par le Département pour 2017-2018 et un complément à solliciter aux communes extérieures dont les enfants sont utilisateurs des transports (Bach, Belmont St Foi, Cremps, Escamps, Laburgade, Vaylats). Il informe que les Maires n'ont pas pour l'instant été sollicités. En réponse : cela va être régularisé, il fallait attendre les effectifs du service des transports du Département.
- Sébastien NODARI : informe de sa conversation avec Laurent ROUZIES suite à la construction de son mur en réponse aux nuisances sonores qu'il subit à proximité du club house du foot à Méchanel. Il indique qu'il a demandé au Maire une participation au financement de ce mur. Monsieur Le Maire indique qu'aucune décision n'a été proposée.
- Patricia CHATELIN souhaite faire l'écho de riverains du lotissement de rescousseries qui souhaiteraient, suite à une circulation importante route de Vaylats, demander le déplacement du panneau d'agglomération « Lalbenque » à hauteur de la traverse en haut du lotissement. Paul PINSARD prend note et rendra compte.
- Sébastien NODARI demande qui a réalisé la voirie pour desservir la surface foncière en haut du lotissement Pech Fourcat pour viabiliser deux futurs lots. Il s'agit de l'entreprise SEGUY pour un montant de travaux de 4 910 € HT €, il sollicite de prendre connaissance des autres devis réalisés pour cette opération. Monsieur le Maire l'invite à passer en Mairie aux heures d'ouverture.
- Karine BACH interpelle Daniel PASQUIER sur l'envoi de plusieurs messages électroniques. En effet, suite au conflit de Vialaret, il lui a adressé un message à titre personnel mais en copie à l'ensemble des conseillers, pour lui demander sa position qu'en à l'attitude de son beau-frère, auteur de l'agression à son égard le 25/9/2017. Karine n'a pas voulu répondre et encore moins quand cela est déballé sur la place publique. Elle sollicite auprès de Daniel PASQUIER de ne plus lui adresser de mails.
- Daniel PASQUIER souhaite justifier pourquoi il a démissionné de la commission Bio et circuits courts pour le restaurant scolaire. Le ton monte et il y a dérapage de langage, ce qui oblige le Maire à lever la séance à 23 heures.

A LALBENQUE, le 13 octobre 2017,

Le Maire

J.POUGET.

